

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DU CONSEIL DES MAIRES DU
MERCREDI 10 OCTOBRE 2007
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Ghislain Cliche	Thetford Mines
M.	Normand Dubois	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Germain Grégoire	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

Monsieur Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1. PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Madame Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

*« Rien n'est plus facile que de critiquer ! La difficulté
réside à convertir ce qui est négatif en positif. »*

(Will. Rogers)

Madame Faucher souhaite la bienvenue à Monsieur Germain Grégoire, maire nouvellement élu de la municipalité Saint-Adrien-d'Irlande, de même qu'à Messieurs Ghislain Cliche et Normand Dubois, maires suppléants de la Ville de Thetford Mines et de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur.

Madame Faucher dépose son rapport d'activité pour la période du 13 septembre au 10 octobre 2007.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2007-10-5016

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 septembre 2007
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 12 septembre
 - 3.2.1. Algues bleues
 - 3.2.2. Projet de coordonnateur en loisirs en MRC – URLS
 - 3.2.3. Projet de RCI concernant les usages autorisés dans l'affectation agroforestière
 - 3.2.4. Projet de RCI concernant les grandes éoliennes
 - 3.2.5. Projet de Laboratoire rural
 - 3.2.6. Programme d'aide aux territoires en difficulté
 - 3.2.7. Capitale culturelle du Canada 2010
4. Période de questions
5. Rapport des comités (remise de documents)
 - 5.1. Comité administratif du 3 octobre 2007
6. Correspondance
 - 6.1. Table de concertation des Aînés de Chaudière-Appalaches
 - 6.2. QUAD Chaudière-Appalaches-Sud
 - 6.3. SADC de L'Amiante
 - 6.4. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Comptes à payer
 - 8.3. Rôle d'évaluation 2008-2009-2010
 - 8.4. Règlement de contrôle et de suivi budgétaire
 - 8.5. Prévisions budgétaires 2008
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.1.1. Ville de Disraeli, règlement de concordance n° 499,
 - 9.1.2. Ville de Disraeli, règlement de concordance n° 500,
 - 9.1.3. Sainte-Praxède, règlement de concordance n° 178,
 - 9.1.4. Sainte-Praxède, règlement de concordance n° 179,
 - 9.1.5. Saint-Joseph-de-Coleraine, règlement de concordance n° 515-2007
 - 9.1.6. Saint-Joseph-de-Coleraine, règlement de concordance n° 516-2007
 - 9.1.7. Irlande, règlement de concordance n° 430
 - 9.1.8. Irlande, règlement de concordance n° 431
 - 9.1.9. Paroisse de Disraeli, règlement de concordance n° 336,
 - 9.1.10. Paroisse de Disraeli, règlement de concordance n° 337,
 - 9.1.11. Adstock, règlement de concordance n° 78-07
 - 9.1.12. Adstock, règlement de concordance n° 79-07
 - 9.1.13. Adstock, règlement n° 80-07
 - 9.1.14. Adstock, règlement n° 81-07
 - 9.1.15. Saint-Jacques-le-Majeur, règlement de concordance n° 207
 - 9.1.16. Saint-Jacques-le-Majeur, règlement de concordance n° 208
 - 9.1.17. Saint-Jean-de-Brébeuf, règlement de concordance n° 160
 - 9.1.18. Saint-Jean-de-Brébeuf, règlement de concordance n° 161

- 9.1.19. Saint-Julien, règlement de concordance n° 304
- 9.1.20. Saint-Julien, règlement de concordance n° 305
- 9.1.21. Sacré-Cœur-de-Jésus, règlement n° 07-09-212
- 9.1.22. Sacré-Cœur-de-Jésus, règlement de concordance n° 2007-10-215
- 9.1.23. Sacré-Cœur-de-Jésus, règlement de concordance n° 2007-10-216
- 9.2. Règlement n° 96 – Document indiquant la nature des modifications
- 9.3. Règlement n° 98 – Document indiquant la nature des modifications
- 9.4. CPTAQ – Autorisation à des fins autres qu’agricole
- 9.5. Révision du schéma d’aménagement
- 9.6. Commission permanente à l’aménagement et au développement
- 9.7. Demande de modification du schéma d’aménagement révisé
- 10. Fondation de la Corporation des services universitaires
- 11. Réflexion stratégique de la MRC
 - 11.1. Comité de suivi
 - 11.2. Comité des immobilisations
- 12. Processus d’élection au Comité administratif – Séance de novembre 2007
- 13. Rendez-vous sur la complémentarité rurale-urbaine
- 14. Demande de commandite
 - 14.1. Troupe de théâtre Les Cabotins
 - 14.2. Légion royale canadienne – Filiale 201
- 15. Tourisme-Amiante
- 16. Sécurité du Québec
- 17. Activités diverses
 - 17.1. Intégration communautaire des immigrants
 - 17.2. Focus entrepreneurial 2007
 - 17.3. Forfait « Malt-Fromage »
 - 17.4. Souper champêtre 2007
- 18. Demandes d’appui
- 19. Divers
 - 19.1. Compagnie du chemin de fer du Québec Central (CCFQC)
 - 19.2. Prix du patrimoine
 - 19.3. Évaluation foncière – Stage et employé surnuméraire
 - 19.4. Forum sur les municipalités dévitalisées
 - 19.5. Pacte rural 2002-2007
 - 19.6. Club-Conseil Agro-Champs – Journée de formation en agriculture
 - 19.7. SDERT – Table sectorielle « Chambre de commerce »
 - 19.8. La minute touristique
 - 19.9. Reportage à Radio-Canada
- 20. Prochaine rencontre
- 21. Levée de la séance

Adopté

3. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2007

CM-2007-10-5017

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la réunion du mercredi 12 septembre 2007.

Adopté

3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2007

3.2.1. Suivi des réunions du Conseil des maires

Une première rencontre de travail MRC et Ville de Thetford Mines a eu lieu le 25 septembre dernier. Un échéancier préliminaire prévoit le dépôt d'un projet de plan d'action régional et local portant sur les algues bleues pour le mois de février 2008, en vue de son application progressive dès l'été prochain.

3.2.2. Projet de coordonnateur en loisirs en MRC - URLS

Ce dossier a été traité lors de la Conférence des préfets des MRC de la Région Chaudière-Appalaches. Une enveloppe globale de 100 000 \$ serait disponible pour ce genre de projets, qui doivent idéalement rejoindre plus d'une MRC.

La MRC invitera les municipalités intéressées à une rencontre exploratoire afin de définir les paramètres d'un projet régional et de préparer une demande d'aide financière.

3.2.3. Projet de RCI concernant les usages autorisés dans l'affectation agroforestière

Ce dossier en suspend, aucun commentaire n'ayant été transmis par les municipalités pour l'instant. Une rencontre sera tenue avec les représentants des municipalités ayant formulé une demande de modification en 2005 (résiduel des règlements n° 90 et n° 91 modifiant le schéma d'aménagement révisé), afin de valider la nature de leur demande. Cette réunion sera également ouverte aux représentants de toute municipalité intéressée.

3.2.4. Projet de RCI concernant les grandes éoliennes

Un avis de motion est donné par M. Bruno Vézina à l'effet qu'un règlement de contrôle intérimaire portant sur l'implantation de grandes éoliennes sur le territoire de la MRC de L'Amiante sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Ghislain Cliche mentionne que le service de l'urbanisme de la Ville de Thetford Mines n'a pas complété l'analyse du projet soumis par la MRC.

3.2.5. Projet de Laboratoire rural

La MRC déposera une lettre d'intention de dépôt d'un projet avant la date limite du vendredi 19 octobre prochain.

3.2.6. Programme d'aide aux territoires en difficulté

Le dossier procède normalement et les documents requis ont été transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions. La MRC devra prochainement déterminer la composition du Comité de diversification économique.

3.2.7. Capitale culturelle du Canada 2010

Des démarches préliminaires ont été effectuées auprès de la Ville de Timmins, en Ontario, pour valider leur intérêt dans une candidature commune. La MRC est en attente de leur réponse.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée relativement au projet de Règlement de contrôle intérimaire concernant l'encadrement des usages autorisés dans l'affectation agroforestière, inscrit au point 3.2.3. Le dossier est toujours à l'état d'analyse administrative préliminaire. Une rencontre sera tenue avec les municipalités locales qui avaient formulé des demandes en ce sens en 2005, afin d'actualiser leurs besoins. Selon l'urgence du dossier, cette rencontre aura lieu au cours du mois de novembre prochain ou en début d'année prochaine.

5. RAPPORT DES COMITÉS (dépôt de documents)

5.1. Comité administratif

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mercredi 3 octobre 2007 est déposée.

6. CORRESPONDANCE

6.1. Table de concertation des Aînés de Chaudière-Appalaches

L'agent rural de la MRC, Madame Carole Mercier, participera au Forum 2007 sur le transport collectif qui aura lieu le mardi 13 novembre prochain, à Saint-Henri.

6.2. QUAD Chaudière-Appalaches-Sud

Discussion a lieu relativement aux demandes acheminées par l'organisme à Monsieur Laurent Lessard, député de Frontenac, portant sur les problématiques du passager, des assurances et de la redevance sur l'enregistrement des VTT.

6.3. SADC de L'Amiante

En réponse à la proposition d'achat d'épinglettes « Région de Thetford », l'organisme interpelle la MRC relativement à la relance du dossier du nom officiel de la région. Ce sujet est inclus au point 11.1.

6.4. Résumé de la correspondance reçue

Un tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 3 au vendredi 28 septembre est déposé.

7. **DEMANDE DE RENCONTRE**

Aucune demande n'a été formulée.

8. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

8.1. **Comptes payés**

CM-2007-10-5018

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2007, des comptes suivants, pour un montant total de 71 536,83 \$, et correspondant aux chèques numéros 5622 à 5650 inclusivement, pour un montant de 42 971,23 \$, six (6) paiements automatiques, pour un montant de 4 879,31 \$, et quatre (4) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 23 686,29 \$.

Adopté

8.2. **Comptes à payer**

Aucun compte à payer.

8.3. **Rôle d'évaluation 2008-2009-2010**

CM-2007-10-5019

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'entériner le dépôt du rôle triennal 2008-2009-2010 pour les municipalités d'Adstock et Saint-Joseph-de-Coleraine.

Adopté

8.4. **Règlement de contrôle et de suivi budgétaire**

Ce dossier est présentement en attente, plusieurs organismes oeuvrant actuellement à simplifier le processus proposé par le ministère. Une séance d'information à l'intention du personnel des municipalités de la MRC sera tenue dans les meilleurs délais.

8.5. **Prévisions budgétaires 2008**

Les membres du Comité administratif tiendront une séance de travail sur ce sujet le 30 octobre prochain. Une première version préliminaire devrait être transmise aux municipalités vers le vendredi 2 novembre.

9. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

9.1. **Certificats de conformité**

9.1.1. **Ville de Disraeli, règlement de concordance n° 499**

CM-2007-10-5020

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 499 de la Ville de Disraeli modifiant le

plan d'urbanisme numéro 453 dans le but d'inclure le projet de voies cyclables identifié dans le règlement numéro 90 de la MRC.

Adopté

9.1.2. Ville de Disraeli , règlement de concordance n° 500

CM-2007-10-5021

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 500 de la Ville de Disraeli qui amende le règlement de zonage numéro 456 afin d'inclure le projet de voies cyclables identifié dans le règlement numéro 90 de la MRC.

Adopté

9.1.3. Sainte-Praxède, règlement de concordance n° 178

CM-2007-10-5022

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 178 de la municipalité de Sainte-Praxède modifiant le plan d'urbanisme numéro 105, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire, et dont le but est d'inclure le projet de voies cyclables identifié dans le règlement numéro 90 de la MRC.

Adopté

9.1.4. Sainte-Praxède, règlement de concordance n° 179

CM-2007-10-5023

Il est proposé par M. Ghislain Cliche et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 179 de la municipalité de Sainte-Praxède qui amende le règlement de zonage numéro 107, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire, et dont le but est d'inclure le projet de voies cyclables identifié dans le règlement numéro 90 de la MRC.

Adopté

9.1.5. Saint-Joseph-de-Coleraine, règlement de concordance n° 515-2007

CM-2007-10-5024

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 515-2007 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine qui modifie le plan d'urbanisme numéro 375, dans le but d'identifier la nouvelle affectation récréoforestière de même que les projets de voies cyclables et à procéder à un réaménagement des aires d'affectations minière et agroforestière, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire, et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC.

Adopté

9.1.6. Saint-Joseph-de-Coleraine, règlement de concordance n° 516-2007

CM-2007-10-5025

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 516-2007 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine qui amende le règlement de zonage numéro 376, dans le but d'identifier la nouvelle zone d'affectation récréoforestière de même que les projets de voies cyclables et à procéder à un réaménagement des zones minière et agroforestière, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC.

Adopté

9.1.7. Irlande, règlement de concordance n° 430

CM-2007-10-5026

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 430 de la municipalité d'Irlande qui modifie le plan d'urbanisme numéro 337, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but d'identifier les nouvelles prises d'eau de la municipalité de Saint-Ferdinand situées sur le territoire d'Irlande.

Adopté

9.1.8. Irlande, règlement de concordance n° 431

CM-2007-10-5027

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 431 de la municipalité d'Irlande qui modifie le règlement de zonage numéro 339, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but d'identifier les nouvelles prises d'eau de la municipalité de Saint-Ferdinand.

Adopté

9.1.9. Paroisse de Disraeli, règlement de concordance n° 336

CM-2007-10-5028

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 336 de la municipalité de Disraeli Paroisse qui modifie le plan d'urbanisme numéro 216, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but de modifier les aires d'affectations agroforestière et agricole viable.

Adopté

9.1.10. Paroisse de Disraeli, règlement de concordance n° 337

CM-2007-10-5029

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 337 de la municipalité de Disraeli Paroisse qui modifie le règlement de zonage numéro 219, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but de modifier le secteur de zone agroforestière et d'introduire un nouveau secteur de zone agricole viable.

Adopté

9.1.11. Adstock, règlement de concordance n° 78-07

CM-2007-10-5030

Il est proposé par M. Yvon Jolicoeur et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 78-07 de la municipalité d'Adstock qui modifie le plan d'urbanisme numéro 68-07, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but l'identification des projets de voies cyclables et l'agrandissement du périmètre d'urbanisation du village de Saint-Méthode.

Adopté

9.1.12. Adstock, règlement de concordance n° 79-07

CM-2007-10-5031

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 79-07 de la municipalité d'Adstock qui modifie le règlement de zonage numéro 69-07, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but l'identification des projet des voies cyclables et l'agrandissement du secteur de zone industriel I1.

Adopté

9.1.13. Adstock, règlement n° 80-07

CM-2007-10-5032

Il est proposé par M. Normand Dubois et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 80-07 de la municipalité d'Adstock qui modifie le plan d'urbanisme numéro 68-07 et ayant pour but l'identification d'une nouvelle affectation industrielle sur une partie du périmètre d'urbanisation du village de Saint-Méthode.

Adopté

9.1.14. Adstock, règlement n° 81-07

CM-2007-10-5033

Il est proposé par M. Gérald Mckenzie et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 81-07 de la municipalité d'Adstock qui modifie le règlement de zonage numéro 69-07 ayant pour but l'identification d'une nouvelle zone industrielle à même une partie du secteur de zone mixte MD 4.

Adopté

9.1.15. Saint-Jacques-le-Majeur, règlement de concordance n° 207

CM-2007-10-5034

Il est proposé par M. Germain Grégoire et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 207 de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur qui modifie le plan d'urbanisme numéro 96, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but l'identification de la nouvelle affectation récréoforestière.

Adopté

9.1.16. Saint-Jacques-le-Majeur, règlement de concordance n° 208

CM-2007-10-5035

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 208 de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur qui modifie le règlement de zonage numéro 98, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but l'identification de la nouvelle zone récréoforestière.

Adopté

9.1.17. Saint-Jean-de-Brébeuf, règlement de concordance n° 160

CM-2007-10-5036

Il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 160 de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf qui modifie le plan d'urbanisme numéro 105, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 91 de la MRC, et ayant pour but le remplacement de l'affectation agricole dynamique par l'affectation agricole viable.

Adopté

9.1.18. Saint-Jean-de-Brébeuf, règlement de concordance n° 161

CM-2007-10-5037

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 161 de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf qui modifie le règlement de zonage numéro 107, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 91 de la MRC, et ayant pour but le remplacement de l'affectation agricole dynamique par l'affectation agricole viable.

Adopté

9.1.19. Saint-Julien, règlement de concordance n° 304

CM-2007-10-5038

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 304 de la municipalité de Saint-Julien qui modifie le plan d'urbanisme numéro 215, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but d'identifier une nouvelle affectation récréoforestière.

Adopté

9.1.20. Saint-Julien, règlement de concordance n° 305

CM-2007-10-5039

Il est proposé par M. Germain Grégoire et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 305 de la municipalité de Saint-Julien qui modifie le règlement de zonage numéro 243, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, et ayant pour but de créer une zone récréoforestière et les usages qui y sont autorisés.

Adopté

9.1.21. Sacré-Cœur-de-Jésus, règlement n° 07-09-212

CM-2007-10-5040

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2007-09-212 de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, qui modifie le règlement de zonage 90-07-156, relativement aux dispositions sur l'implantation des éoliennes.

Adopté

9.1.22. Sacré-Cœur-de-Jésus, règlement de concordance n° 2007-10-215

CM-2007-10-5041

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 2007-10-215 de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus qui modifie le plan

d'urbanisme numéro 90-06-154, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, relativement à la nouvelle affectation récréoforestière, à l'identification des nouvelles prises d'eau d'East Broughton et à la modification des affectations agricoles viable et minière.

Adopté

9.1.23. Sacré-Cœur-de-Jésus, règlement de concordance n° 2007-10-216

CM-2007-10-5042

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 2007-10-216 de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus qui modifie le règlement de zonage numéro 90-07-156, afin qu'il respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire et qu'il soit conforme aux dispositions du règlement numéro 90 de la MRC, relativement à la nouvelle affectation récréoforestière, à l'identification des nouvelles prises d'eau d'East Broughton et à la modification des affectations agricoles viable et minière.

Adopté

9.2. Règlement n° 96 – Document indiquant la nature des modifications

CM-2007-10-5043

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que devra adopter la municipalité de Kinnear's Mills à son plan d'urbanisme et à son règlement de zonage afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 96 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Adopté

9.3. Règlement n° 98 – Document indiquant la nature des modifications

CM-2007-10-5044

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que devra adopter la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine à son plan d'urbanisme et à son règlement de zonage pour que les limites du périmètre d'urbanisation du village de Coleraine, de l'affectation minière et de l'affectation agroforestière correspondent aux nouvelles limites fixées à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 98 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Adopté

9.4. CPTAQ – Autorisation à des fins autres qu’agricole

CM-2007-10-5045

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec sollicite à la MRC une recommandation à l’égard d’une demande d’autorisation à des fins autres qu’agricoles en zone agricole;

ATTENDU que la demande d’autorisation concerne les travaux de correction de la géométrie aux approches de la structure au-dessus de la rivière Bagot et du remplacement du pont existant dans la municipalité de Saint-Adrien d’Irlande ;

ATTENDU que la nature de la demande consiste en l’acquisition, par le MTQ, de 23 443,6 mètres carrés de terrain qui serviront à élargir l’emprise du chemin de Saint-Adrien à proximité du pont de la rivière Bagot;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation en tenant compte des critères énumérés à l’article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU que suite à l’analyse de la demande, la MRC constate que l’opération n’aura pas d’impact négatif sur la ressource agricole et que la demande est conforme aux critères de l’article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d’aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les terrains concernés se situent en aire d’affectation agricole dynamique ;

ATTENDU que dans une aire d’affectation agricole dynamique, les voies de circulation publiques sont autorisées;

ATTENDU que l’opération faisant l’objet de la demande d’autorisation respecte les orientations du schéma d’aménagement en matière de protection de l’agriculture;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC de L’Amiante recommande à la CPTAQ d’accepter la demande du Ministère des Transports du Québec;

La MRC donne un avis que les travaux visés par le MTQ sont conformes au schéma d’aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

9.5. Révision du schéma d’aménagement

CM-2007-10-5046

ATTENDU que la deuxième génération du schéma est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

ATTENDU que *la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* stipule, aux articles 54 et suivants, que la MRC doit amorcer le processus de révision

de son schéma d'aménagement par l'adoption d'une résolution en ce sens à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du schéma;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de décréter que le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement débute par l'adoption de la présente résolution.

Adopté

9.6. Commission permanente à l'aménagement et au développement

CM-2007-10-5047

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement de déléguer au Comité administratif la compétence d'agir à titre de Commission permanente à l'aménagement relativement aux travaux de révision du schéma d'aménagement qui mèneront à l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

Adopté

9.7. Disraeli Paroisse – Demande de révision du schéma d'aménagement

CM-2007-10-5048

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement de mandater le Service de l'aménagement du territoire de la MRC afin de modifier le schéma d'aménagement révisé numéro 75 pour y inscrire le tracé de la piste cyclable reliant la Ville de Disraeli et la municipalité de Stratford, sur le territoire de la Paroisse de Disraeli, et de modifier les usages permis dans une section de la zone d'affectation agroforestière.

Adopté

10. FONDATION DE LA CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES

CM-2007-10-5049

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de référer cette demande aux municipalités locales, conformément à la politique générale en vigueur à la MRC en matière de demande de commandite.

Adopté

11. RÉFLEXION STRATÉGIQUE

11.1. Comité de suivi

FORMATION DU COMITÉ

CM-2007-10-5050

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de déléguer au Comité administratif la compétence d'agir à titre de Comité de suivi relativement au processus de Réflexion stratégique initié par la MRC.

Adopté

NOM OFFICIEL DE LA RÉGION

CM-2007-10-5051

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu majoritairement de confier au Comité de suivi le mandat de mener une réflexion sur le nom officiel de la région.

Adopté

11.2. Comité des immobilisations

CM-2007-10-5052

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu majoritairement de former un Comité des immobilisations pour analyser les différentes alternatives relativement à la localisation des bureaux de la MRC et composé de Madame Hélène Faucher et de Messieurs Marquis Bédard, Luc Berthold et André Gosselin.

Adopté

12. PROCESSUS D'ÉLECTION – SÉANCE DE NOVEMBRE 2007

Le directeur général présente un résumé du processus d'élection du préfet, de nomination du préfet suppléant et des autres membres du Comité administratif en vigueur à la MRC de même que des dispositions législatives qui s'appliquent en la matière. Une discussion s'en suit et il est convenu des principaux éléments suivants :

- ⇒ l'élection du préfet et des autres membres du Comité administratif s'effectue par scrutin secret ;
- ⇒ les bulletins de vote indiquent le nom des candidats en lice et le vote s'effectue au moyen d'une marque dans la case appropriée ;
- ⇒ le président d'élection ouvre la période d'élection en faisant un tour de table pour inviter tout membre du Conseil des maires à signifier son intérêt pour le poste en élection, en débutant par le maire sortant ;
- ⇒ un mécanisme sera prévu pour permettre à un membre du Conseil des maires qui prévoit être absent lors de la séance du Conseil de novembre de signifier son intérêt pour un ou des postes au Comité administratif.

13. RENDEZ-VOUS SUR LA COMPLÉMENTARITÉ RURALE-URBAINE

CM-2007-10-5053

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de déléguer un représentant de la MRC à la journée sur la complémentarité rurale-urbaine et l'occupation dynamique du territoire organisée par l'Union des municipalités du Québec à Montréal, le jeudi 18 octobre prochain, et d'autoriser le paiement des frais d'inscription et du remboursement des frais de déplacement selon les procédures en vigueur à la MRC.

Adopté

14. DEMANDE DE COMMANDITE

14.1. Troupe de théâtre Les Cabotins

Conformément à la politique générale en vigueur à la MRC en matière de demande de commandite, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande et de la référer aux municipalités locales.

14.2. Légion royale canadienne – Filiale 201

Conformément à la politique générale en vigueur à la MRC en matière de demande de commandite, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande et de la référer aux municipalités locales.

15. TOURISME-AMIANTE

Les discussions relatives au renouvellement de l'entente devraient notamment inclure la rationalisation de la stratégie de communication, afin d'éviter les dédoublements avec certains organismes partenaires du territoire, de même que le maintien des activités du bureau de Beaulac-Garthby, qui sera dorénavant localisé sur la route 112, dans le nouvel hôtel de ville. Les municipalités sont invitées à transmettre leurs commentaires à la MRC.

16. SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Conseil des maires recevra le responsable du poste de la Sûreté du Québec pour le territoire de la MRC en pré-séance du Conseil du mercredi 28 novembre prochain.

17. ACTIVITÉS DIVERSES

17.1. Intégration communautaire des immigrants

Retour sur le 1^{er} Colloque sur l'immigration en Chaudière-Appalaches tenu le mardi 2 octobre dernier, à Thetford Mines. Le Comité administratif a adressé une motion unanime de félicitation à Monsieur Jacques Lussier, président, à Madame Éva Lopez, directrice générale, au personnel et aux bénévoles de l'organisme pour souligner leur implication sociale, leur vision et la grande qualité de leur travail qui ont mené à la tenue de cette activité.

17.2. Focus entrepreneurial 2007

L'édition 2007 de cette activité aura lieu le mardi 16 octobre prochain, à Saint-Pierre-de-Broughton.

17.3. Forfait « Malt-Fromage »

Nouveau forfait lancé par Tourisme-Amiante cette semaine. Une activité rencontre-découverte pour les élus de la région (conseils municipaux et députés provincial & fédéral) aura lieu le mercredi 31 octobre prochain.

17.4. Souper Champêtre 2007

L'édition 2007 de cette activité aura lieu le samedi 27 octobre prochain, au Club Aramis de Thetford Mines. La préfet de la MRC, Madame Hélène Faucher, agira à titre de présidente d'honneur.

18. DEMANDES D'APPUI

Aucune demande d'appui n'a été ajoutée à l'ordre du jour.

19. DIVERS

19.1. Compagnie du Chemin de fer du Québec Central

À la demande de certaines MRC du secteur sud-est de la région, une réunion a eu lieu au cabinet de la ministre des Transports le vendredi 28 septembre dernier. Les principaux sujets visaient l'entente intervenue entre le MTQ et la CCFQC de même que l'imposition éventuelle d'un moratoire sur le démantèlement des actifs conservés par la CCFQC.

Les représentants du MTS ont confirmé que leur ministère paiera les soldes dus des taxes foncières sur les tronçons qu'il a acquis. La MRC s'informerait du traitement des redevances payées par les municipalités.

19.2. Prix du Patrimoine

Monsieur Ghislain Hamel rappelle que la MRC devrait renouveler son entente financière sur deux (2) ans et que les sommes requises seront incluses aux prévisions budgétaires 2008.

19.3. Évaluation foncière – Stage & employé surnuméraire

CM-2007-10-5054

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer tout document requis avec les institutions d'enseignement et de formation pertinentes afin de permettre à la MRC d'accueillir un ou des stagiaires.

Il est également résolu d'autoriser l'embauche de Madame Joannie Lessard, de Saint-Pierre-de-Broughton, à titre d'employée étudiante surnuméraire, pour un poste de commis de bureau à l'évaluation, afin de traiter le surplus de travail du Service de l'évaluation foncière, au taux horaire de 8,49 \$.

Adopté

19.4. Forum sur les municipalités dévitalisées au Québec

CM-2007-10-5055

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de déléguer un représentant de la MRC au 2^e Forum sur les municipalités dévitalisées au Québec organisé par la Fédération des municipalités du Québec à Beauré, le vendredi 16 novembre prochain, et d'autoriser le paiement des frais d'inscription et du remboursement des frais de déplacement selon les procédures en vigueur à la MRC.

Adopté

19.5. Pacte rural 2002-2007

PAROISSE DE DISRAELI

CM-2007-10-5056

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du pacte rural 2002-2007 recommandent d'accepter le projet déposé par la Paroisse de Disraeli visant l'aménagement d'une halte et la construction d'une gloriette sur le terrain du débarcadère du Lac-de-L'Est;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'accepter le projet de la Paroisse de Disraeli visant l'aménagement d'une halte et la construction d'une gloriette sur le terrain du débarcadère du Lac-de-L'Est, pour un montant de 3 658,75 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

CM-2007-10-5057

Considérant que la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, de par sa résolution numéro 2007-10-6516, s'engage à poursuivre les travaux pour l'aménagement du Site Bullard afin de recevoir des chalets au plus tard à l'été 2008;

Considérant que ce projet avait déjà été accepté par le Conseil des maires de la MRC;

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de maintenir l'acceptation déjà accordée à ce projet.

Adopté

19.6. Club-Conseil Agro-Champs – Journée de formation en agriculture

Cette journée, sous le thème « Les changements climatiques en agriculture : subir ou agir », aura lieu le mercredi 14 novembre prochain, à Scott.

Conformément à la politique générale en vigueur à la MRC en matière de demande de commandite, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande et de la référer aux municipalités locales.

CM-2007-10-5058

19.7. SDERT – Table sectorielle « Chambre de commerce »

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'entériner la nomination de M. Pierre Laroche à titre de représentant de la table sectorielle « Chambre de commerce » de la MRC de L'Amiante au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford.

Adopté

19.8. La minute touristique

Madame Josette Vaillancourt informe les membres du Conseil des points suivants :

- ⇒ Le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines présente l'exposition « *L'Égypte – Le don du Nil* », jusqu'au 6 janvier 2008, et a reçu cette semaine une subvention pour l'amélioration de son système de ventilation;
- ⇒ Tourisme-Amiante a lancé un nouveau forfait touristique « Malt & Fromage » et a reçu une subvention pour la réfection du belvédère situé à Saint-Joseph-de-Coleraine;
- ⇒ Une activité de dégustation de « Bières & Saucisses » aura lieu au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, le samedi 13 octobre prochain.

19.9. Reportages télévisuels sur la région

Madame Nicole Bourque indique que sa municipalité a été interpellée par une journaliste de l'émission « 5 sur 5 », diffusée à Radio-Canada, relativement à la problématique des cyanobactéries, du phosphate et des fosses septiques. Un tournage dans la région devrait avoir lieu cette semaine mais la date de diffusion n'a pas encore été annoncée.

Monsieur Marquis Bédard mentionne qu'un reportage traitant notamment de la santé dans la région de L'Amiante sera diffusé sur Canal D le lundi 15 octobre prochain.

20. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 28 novembre 2007.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2007-10-5059

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21h35.

Adopté

**HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET**

**ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses des résolutions CM-2007-10-5018, CM-2007-10-5053 et CM-2007-10-5055.

Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier